

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES LIEUX D'ACCUEILS DU COTENTIN

Le lundi 7 juin, Frédéric LEQUILBEC, Conseiller délégué en charge de l'Égalité des Chances, de l'Accessibilité et de l'Administration Générale présentera en compagnie des entreprises partenaires les dispositifs mis en place par le Cotentin dans le cadre de la mise en accessibilité des lieux d'accueils numériques et physiques du Cotentin.

Le Cotentin met en place différents dispositifs permettant d'améliorer les conditions d'accueil dans les différentes structures du Cotentin. Ces solutions répondent à un besoin de mise en accessibilité des structures, destiné aux personnes sourdes, malentendantes ou aphasiques (troubles du langage), mais pas seulement.

« Les outils mis à disposition vont bien au-delà du handicap, ils permettent de faciliter l'accès à nos structures, mais aussi de suivre de manière plus confortable les instances communautaires. » explique Frédéric LEQUILBEC, Conseiller Délégué en charge de l'Égalité des Chances, de l'Accessibilité et de l'Administration Générale.

Des appels accessibles

Selon une étude réalisée par l'ARCEP, 500.000 personnes n'ont pas les moyens techniques leur permettant de téléphoner en raison de leur surdité.

Aussi, le Cotentin a fait appel à la société RogerVoice, une solution permettant aux personnes sourdes, malentendantes ou aphasiques de contacter le siège du Cotentin par téléphone.

Depuis le site internet lecotentin.fr, rubrique « nous contacter » en bas de la page d'accueil ou sur la barre latérale dédiée à l'accessibilité, les utilisateurs peuvent cliquer sur « appel accessible », permettant d'accéder à 3 modes de traduction :

- la retranscription écrite et automatique des échanges
- l'intervention d'un interprète pour la langue des signes française
- l'intervention d'un interprète pour la langue française parlée complétée

Le déploiement de cet outil est réalisé en deux phases :

- Phase 1 : expérimentation au siège de la collectivité

Ce déploiement de l'outil sur le standard de la collectivité, sous forme de « guichet unique » permettra de quantifier le nombre de demande, cerner le type de sollicitation et ainsi assurer un suivi personnalisé pour chaque demande identifiée. La solution est d'ores et déjà disponible sur le site internet de la collectivité.

- Phase 2 : déploiement large de l'outil

Si la phase 1 offre un retour positif, l'outil sera déployé sur tous les accueils de la collectivité.

Les boucles magnétiques

La boucle magnétique (ou Boucle à Induction Magnétique : BIM) est un système de transmission du son par induction magnétique. Elle permet aux personnes malentendantes appareillées d'entendre directement et distinctement dans leur appareil auditif le son émis par une sonorisation, ou le son d'un micro, sans les bruits ambiants et sans passer par les haut-parleurs. Pour les personnes non appareillées,

l'outil fonctionne également, grâce à un combiné.

Afin de permettre aux personnes malentendantes de mieux interagir avec la collectivité, le Cotentin installera à partir de septembre 2021 des boucles magnétiques au sein des Pôles de Proximité, du siège de la collectivité, mais également de toutes les gendarmeries du territoire. Le déploiement des boucles s'accompagnera d'une sensibilisation au matériel en amont de l'installation. Cette prestation sera réalisée par l'ADSM Surdifrance.

Transcription des conseils communautaires

Le sous-titrage en temps réel (également appelé « transcription simultanée » ou « vélotypie ») consiste à diffuser par écrit, à la vitesse de la parole et en direct, l'intégralité des échanges, dans un français de qualité, avec une ponctuation adaptée. Utile quel que soit le niveau de surdité, il permet d'accéder en simultané à tous les propos non entendus. Il est réalisé, à distance ou sur place, par des interprètes de l'écrit, professionnels expérimentés capables de transcrire tous les sujets.

Un essai de transcription en simultanée a été réalisé sur le Conseil communautaire du 6 avril 2021. L'entreprise qui a réalisé cette traduction est la Scop Le Messager. Cette méthode de transcription ayant apporté toute satisfaction, elle sera renouvelée lors des prochaines séances.

Sensibilisation des agents

Les agents des déchèteries recevront une sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap. Cette sensibilisation sera effectuée par le service formation de l'APF France Handicap. Cette opération sera réalisée courant octobre, lors de la journée commune des agents de déchetterie au sein de leurs directions.

Masques inclusifs

560 masques inclusifs (avec une partie transparente) ont été distribués au début de la crise sanitaire au personnel en contact avec les enfants, permettant de faciliter l'apprentissage du langage.

Toutes les opérations déployées par l'agglomération du Cotentin ont été réalisées en concertation avec les membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA), composée d'associations représentatives des personnes en situation de handicap ou âgées.